



« L'avenir, il ne s'agit pas de le prévoir, mais de le rendre possible » (Saint Exupéry)

Syndicat National **Force Ouvrière** des Finances Publiques

Section de la Sarthe

COMPTE-RENDU du CTL du 15 janvier 2015

Le comité technique local portait sur les sujets suivants :

- Volet emplois du PLF 2015 ;
- Questions diverses.

Les représentants **FO DGFIP** ont débuté par la lecture de leur déclaration liminaire. (joint en fin de compte-rendu)

I- Volet emplois du Projet de Loi de Finances pour 2015

Le volet emploi est établi en relation avec le bureau RH2B. Les promotions de personnels décidées par le bureau RH2A seront communiquées ultérieurement.

Au niveau départemental, la direction de la Sarthe est concernée par les évolutions suivantes au 1^{er} septembre 2015 :

	AFIP	AFIPA	IP	A	B	C	Total
SARTHE	1	- 1	- 1	- 1	- 2	-9	-13

Les représentants **FO DGFIP** constatent que l'effort se fait sur toutes les catégories A, B, C et principalement C avec effet immédiat alors que pour l'afipa (A+) et l'IP (A+), la suppression ne prendra acte qu'au moment de leur départ réel du département.

Le volume des suppressions d'emploi résulte de l'application de la **méthode d'allocation généralisée des emplois du réseau des finances publiques (MAGERFIP)**, déclinée en 4 points :

- les renforts et redéploiements : la Sarthe n'est pas concernée dans l'immédiat
- les gains de productivité qui correspondent à la suppression de 4 emplois en Sarthe
- la contribution proportionnelle qui représente une perte de 12 emplois pour la Sarthe
- les corrections de charge et d'accueil apportent une variation positive d'environ 2 emplois.

Ainsi, après arbitrage de la Délégation Ouest, le montant total des suppressions d'emplois a été arrêté à 13 emplois.

Cet outil mis à disposition reste néanmoins très arbitraire et ne tient pas compte des situations particulières des CDFP et des trésoreries isolées.

En effet, on peut constater un problème de fonds concernant l'attractivité des petites structures et des RAN périphériques.

Nous avons voté CONTRE les suppressions d'emplois proposées.

II- Questions diverses

- Problèmes d'affectation sur les RAN après restructuration des services.
 - Dotations de portables pour les vérificateurs afin de recevoir des logiciels de comptabilité plus puissants.
 - Au regard de l'administration les ALD n'ont pas vocation à changer de poste régulièrement dans le temps afin de les différencier du service des ERD.
- L'administration s'engage à informer les ALD de leur affectation avant la parution du mouvement sur Ulysse.

F.O.-DGFIP a tenu à participer à ce comité technique car nous n'avons pas sollicité les suffrages de nos collègues pour pratiquer la politique de la « chaise vide ». Nous savons, en effet, depuis longtemps, que ce type d'action arrange la Direction Générale, comme la direction locale en leur évitant d'avoir à répondre à des questions trop précises.

Nous avons au contraire une place à tenir pour faire entendre les voix de nos collègues en souffrance.

Vos représentants : Angélique POKLEPA, Michel DUSONG, Anne PUJOL et Jean-Yves PERDRIAU.

- Balf syndicale : fo.ddfip72@dgfip.finances.gouv.fr
- Site Web départemental FO-DGFIP / <http://www.fo-dgfip-sd.fr/072/>

